

**N° 2-15**

**BULLETIN D'INFORMATION  
ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**



**DE LA PREFECTURE DE LA MARNE**

**du 19 février 2020**

**AVIS ET PUBLICATION :**

▪ **SERVICES DECONCENTRES :**

- Direction départementale des territoires de la Marne

*Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).*

# **SOMMAIRE**

## **SERVICES DECONCENTRES**

### **Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.)**

**p 3**

- Arrêté préfectoral du **19 février 2020** portant décision de délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de la Marne en matière de fiscalité de l'urbanisme
- Arrêté préfectoral du **19 février 2020** portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et de marchés publics
- Arrêté préfectoral du **19 février 2020** portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'Etat



**PRÉFET DE LA MARNE**

**Décision de délégation de signature aux agents de la DDT de la Marne  
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment son article L. 524-2 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance archéologique préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement ;

Vu notamment l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre en date du 03 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine ROGY, directrice départementale des territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à :

- Pierre Fourcade, chef du Service Urbanisme,
- Manuel Oliver, adjoint au chef du Service Urbanisme,
- Léo Selim Mrad, chef de la cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de la liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- de la redevance d'archéologie préventive.

**Article 2 :** La présente décision abroge la décision du 04 février 2020 et prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 19/02/2020

La Directrice Départementale des Territoires

Catherine ROGY



PREFET DE LA MARNE

**ARRETE**

**Portant subdélégation de signature en matière d'administration générale  
et de marchés publics**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu le code de l'environnement,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu le code de la construction et de l'habitation,  
Vu le code rural et de la pêche maritime,  
Vu le code de la route,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le code du patrimoine,  
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1388bis,  
Vu le code forestier,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée relative à la partie législative du code du patrimoine,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne,

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 du Premier Ministre nommant M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-065 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à l'effet de signer, au nom du Préfet, les actes découlant de ses attributions et compétences,

1

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à M. Sylvestre DELCAMBRE, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet d'exercer les délégations figurant dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation du 17 février 2020 susvisé.

### ARTICLE 2 :

La délégation de signature conférée à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, par l'arrêté susvisé du Préfet de la Marne, est subdéléguée en ce qui concerne les domaines suivants :

#### **en matière d'administration générale et d'affaires juridiques :**

à Mme Lydie LOGIER, en qualité de Secrétaire Générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine BOURGEOIS, Secrétaire Générale adjointe, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, chef de la « cellule Juridique »,

- ou à l'un des chefs de service, à savoir : Mme Isabelle KAUFFMANN, M. Landry VILLIERE, M. Pierre FOURCADE, M. David DELAISSE, M. Thierry MARY, et à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef du service Habitat et Ville Durables, à Mme Ana-Cristina NITESCU, adjointe au chef du service territorialité – portage des politiques, à M. Manuel OLIVER, adjoint au chef de service Urbanisme.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté de délégation 17 février 2020 susvisé, pour les mesures usuelles de gestion administrative des personnels (congés, autorisations d'absence, ordres de mission ...), dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX  
M. Jean-François SCHMIDT  
Mme Caroline TESSIER  
M. Frédéric DESMET  
M. Vincent ROGER  
M. Boris MONTAGNE  
Mme Ludivine BOUTINEAU  
M. Jean-François RICOU  
M. Jérôme THIBAUT  
M. Paul-Henry MENILLET  
Mme Valérie DUFOUR  
Mme Laure PAROT  
Mme Christine RIES  
M. Cyril GOUGELET  
Mme Nathalie AIT ADI  
M. Léo Selim MRAD  
Mme Juliette JACQUESSON

Mme Céline CORVISIER  
Mme Sylvie REGNIER  
Mme Élisabeth MORIZET  
M. Sébastien CHARLES  
M. Florian MARO  
Mme Cathy LEMOINE  
Mme Anne-Laure DESTOMBE  
Mme Sophie CHADEAU  
Mme Hélène BURETTE  
Mme Catherine CHEVRIER  
Mme Océane RIVOAL  
M. Eric GEANT  
Mme Christine LEFEBVRE  
Mme Anastasie GENESTIER  
M. Benoît DESRUMAUX  
Mme Laurie GORRIA

**en matière d'environnement, eau et préservation des ressources :**

- à Mme Ludivine BOUTINEAU, en qualité de chef de la cellule « Politique de l'eau »,
- à M. Vincent ROGER, en qualité de chef de la cellule « Procédures environnementales », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Boris MONTAGNE, en qualité d'adjoint au chef de cellule,
- à M. Jean-François RICOU, en qualité de chef de la cellule « Nature et paysage »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Sont exclus de cette subdélégation les arrêtés d'ouverture d'enquête publique.

**en matière d'économie agricole et développement rural :**

à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- M. Jérôme THIBAUT, en qualité de chef de la cellule « Production agricole durable »,
- M. Paul-Henry MENILLET, en qualité de chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Concernant la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à M. Landry VILLIERE, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jérôme THIBAUT, chef de la cellule « Production agricole durable » et M. Paul-Henry MENILLET, en qualité de chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations ».

**en matière de sécurité, prévention des risques naturels, technologiques et routiers :**

à M. David DELAISSE, en qualité de chef du service « Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques, Routiers », et en cas d'absence ou d'empêchement, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- Mme Nathalie AIT ADI, adjointe au chef de cellule « Éducation routière »,
- Mme Christine RIES en qualité de chef de la cellule « Prévention des risques naturels, technologiques et lutte contre le bruit » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Cyril GOUGELET, adjoint au chef de cellule,
- Mme Valérie DUFOUR, en qualité de chef de la cellule « Prévention du risque routier » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Laure PAROT, adjointe au chef de cellule,
- M. Patrick GUILLAUME, en qualité d'agent Bureau Défense et responsable du « Pôle opérationnel de veille et gestion de crises »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

**en matière d'urbanisme et planification :**

à M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service « Urbanisme », et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- à M. Léo Selim MRAD en qualité de chef de la cellule Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme et, en cas d'absence ou d'empêchement, Laurie FORTE en qualité de référente Fiscalité ,
- Mme Juliette JACQUESSON, en qualité de chef de la cellule « Planification et Légalité », et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Céline CORVISIER en qualité de responsable du pôle « Opérationnel », à Mme Sylvie REGNIER en qualité de responsable du pôle « Appui », à Mme Elisabeth MORIZET en qualité de responsable du pôle « Légalité »,
- M. Sébastien CHARLES en qualité de responsable du pôle « Accessibilité »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Plus spécialement, en matière d'avis spécifique de la DDT concernant le respect des règles garantissant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, conformément aux dispositions des articles R.122-19 à R.122-29 et R.123-1 à R.123-55 du code de la construction et de l'habitation, outre M. Pierre FOURCADE, M. Manuel OLIVER et M. Sébastien CHARLES, à MM François-Xavier BOULLERET, Frédéric COTTENET, Jean-Michel DEMORAT, Denis DUPUIS, Piero OSTI, et Mmes Marylène PEZARD-CHOISY et Céline TOUSSAINT.

Pour les visites de sécurité d'arrondissement des ERP de catégories 1 à 3, les agents indiqués au paragraphe précédent.

Pour la sous-commission d'accessibilité, outre M. Pierre FOURCADE, à M. Manuel OLIVER et M. Sébastien CHARLES.

### **en matière d'habitat et ville durables :**

à Mme Isabelle KAUFFMANN, en qualité de chef du service « Habitat et Ville Durables », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, en qualité d'adjointe au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. Florian MARO, en qualité de chef de la cellule « Logement social » et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Cathy LEMOINE, adjointe au chef de cellule ,
- Mme Anne-Laure DESTOMBE, en qualité de chef de la cellule « Renouvellement Urbain » et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Sophie CHADEAU, adjointe au chef de cellule ,
- Mme Hélène BURETTE, en qualité de chef de la cellule « Habitat privé » et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Catherine CHEVRIER, adjointe au chef de cellule ,
- Mme Océane RIVOAL en qualité de chef de la cellule « Bâtiment durable » et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Éric GÉANT, adjoint au chef de la cellule,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

### **en matière de territorialité, portage des politiques :**

à M. Thierry MARY, en qualité de chef du service « Territorialité, Portage des Politiques », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Ana-Cristina NITESCU, en qualité d'adjointe au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- Mme Christine LEFEBVRE, en qualité de chef de la cellule « Ressources et Valorisation »
- Mme Anastasie GENESTIER, en qualité de chef de la cellule « Stratégie et Développement Chalons – Sainte Menehould »
- Mme Laurie GORRIA, en qualité de chef de la cellule « Stratégie et Développement Reims – Epernay »
- M. Benoît DESRUMAUX, en qualité de chef de la cellule « Stratégie et Développement Sézanne – Vitry le François »
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

### **en matière de marchés publics et accords-cadres :**

- à Mme Lydie LOGIER, en qualité de Secrétaire Générale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine BOURGEOIS, Secrétaire Générale adjointe, pour les marchés et accords-cadres passés dont le montant estimé ou attribué n'excède pas 10 000 € HT pour tout type de prestations (travaux, fournitures courantes et services) à l'exception toutefois des marchés de prestations intellectuelles.
- à M. Landry VILLIERE , en qualité de chef du service « Économie agricole et développement rural »,
- à M. David DELAISSE, en qualité de chef de service « Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers »,
- à M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service « Urbanisme » et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Manuel OLIVER, adjoint au chef du service,
- à Mme Isabelle KAUFFMANN, en qualité de chef du service « Habitat et Ville Durables » et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef du service,
- à M. Thierry MARY, en qualité de chef du service « Territorialité, Portage des Politiques », et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Ana-Cristina NITESCU, en qualité d'adjointe au chef du service,

pour les marchés et accords-cadres passés dont le montant estimé ou attribué n'excède pas 10 000 € HT pour tout type de prestations à l'exception toutefois des marchés de prestations intellectuelles.

**ARTICLE 3 :**

La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux personnes suivantes qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence :

- Mmes KAUFFMANN, LOGIER et MM. FOURCADE, DELAISSE, MARY, VILLIERE , chefs de service
- Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service « Habitat et Ville Durables »
- Mme Ana-Cristina NITESCU, adjointe au chef de service « Territorialité, Portage des Politiques »
- M. Manuel OLIVER, adjoint au chef de service « Urbanisme »

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté du 4 février 2020 portant subdélégation de signature de M. Sylvestre DELCAMBRE, directeur départemental des territoires de la Marne par intérim, est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la directrice départementale des territoires de la Marne sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 19/02/2020

La Directrice Départementale des Territoires

  
Catherine ROGY



PREFET DE LA MARNE

**ARRETE**

**Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,**

**La Directrice Départementale des Territoires de la Marne**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2015 du Premier Ministre nommant M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-066 du 17 février 2020 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de l'État ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Subdélégation est donnée à M. Sylvestre DELCAMBRE, directeur départemental adjoint des territoires, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de l'État des budgets opérationnels des programmes ci-dessous, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté du Préfet, susvisé.

#### ***Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales***

- "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" - programme 149
- «Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture» - programme 215

#### ***Mission " Administration territoriale de l'Etat***

- "Fonctionnement courant de l'administration territoriale" - 354-05
- "Dépenses immobilières de l'administration territoriale" - 354-06

#### ***Mission Écologie, développement et mobilité durables***

- «Infrastructures et services de transports» – programme 203
- « Paysages, eau et biodiversité» – programme 113
- « Prévention des risques » - programme 181
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » – programme 217

#### ***Mission Égalité des territoires et logements***

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » – programme 135

#### ***Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'État***

- "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat" – programme 723

#### ***Mission Sécurité***

- « Sécurité et éducation routières » – programme 207

## **ARTICLE 2 :**

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toutes natures,

à

- Mme Lydie LOGIER, en qualité de Secrétaire Générale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sandrine BOURGEOIS, en qualité de Secrétaire Générale adjointe,
- Mme Isabelle KAUFFMANN, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service,
- M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service «Économie agricole et développement rural»,
- M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologique et routiers»,
- M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Urbanisme» et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, adjoint au chef de service ,
- M. Thierry MARY, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Ana-Cristina NITESCU, adjointe au chef de service.

## **ARTICLE 3 :**

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toutes natures, proposées au mandatement :

à

- M. Vincent ROGER, en qualité de chef de cellule « Procédures environnementales », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- Mme Ludivine BOUTINEAU, en qualité de chef de cellule « Politiques de l'eau », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- M. Jean-François RICOU, en qualité de chef de cellule « Nature et paysage », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- Mme Christine LEFEBVRE en qualité de chef de cellule « Ressources et Valorisation », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- M. Jean-François SCHMIDT, en qualité de chef de la cellule « Pilotage, stratégie et contrôle de gestion » du Secrétariat Général, Mmes Alexandra RHODES et Véronique QUILES, de la cellule «Pilotage, stratégie et contrôle de gestion», du service « Secrétariat Général », dans la limite de 500€ ;
- Mme Christine RIES, en qualité de chef de la cellule « Prévention des risques naturels , technologiques et lutte contre le bruit », du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,

## **ARTICLE 4 :**

Les agents cités dans le tableau de l'annexe I ont délégation de validation dans les applications CHORUS FORMULAIRE, CHORUS DT, PLACE et GALION pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Cette délégation est octroyée sous couvert de la signature de l'ensemble des pièces budgétaires, par les agents habilités aux articles 2 et 3 de la présente subdélégation.

**ARTICLE 5 :**

L'arrêté du 4 février 2020, portant subdélégation de signature de M. Sylvestre DELCAMBRE, Directeur Départemental des Territoires de la Marne par intérim, est abrogé.

**ARTICLE 6 :**

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la directrice départementale des territoires de la marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 19/02/2020

La Directrice Départementale des Territoires

  
Catherine ROGY

Annexe1 délégation signature application remettante CHORUS\_4 février 2020

Tableau annexe aux délégations de signature d'ordonnement secondaire relatif aux validations dans les applications remettantes CHORUS

Civilité Prénom NOM	Applications	Programmes
Mme Véronique QUILES	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Alexandra RHODES	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mr Jean-François SCHMIDT	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Lydie LOGIER	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Sandrine BOURGEOIS	CHORUS DT	BOP0354, BOP0207, BOP135
Mme Véronique QUILES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0215, BOP0217, BOP0135
Mme Alexandra RHODES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0215, BOP0217
Mr Jean-François SCHMIDT	CHORUS FORMULAIRE	BOP0354, BOP0723, BOP0215, BOP0217
Mme Laure PAROT	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mme Christine RIES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mme Valérie DUFOUR	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mr Caryl GOUGELET	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0207
Mr Jean-François RICOU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mme Ludvine BOUTINEAU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113
Mr Thierry MARY	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Ana-Cristina NITESCU	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Nathalie RONGIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP 723
Mr Florian MARO	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Cathy LEMOINE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Florian MARO	GALION	BOP0135
Mme Cathy LEMOINE	GALION	BOP0135
Mme Michelle MARCHAND	GALION	BOP0135
Mme Nathalie KESSLER	GALION	BOP0135
Mme Séverine LARCIS	GALION	BOP0135
Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX	PLACE	BOP0113